

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2007-03-12 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de mars deux mille sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

Rés.1668-03-2007

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 12 février 2007+document modifié
5. Adoption des comptes à payer
6. Nomination d'un maire suppléant
7. Engagement secrétaire-réceptionniste
8. Entente cour municipale commune
9. Inscription congrès ADMQ
10. Transfert de poste budgétaire
11. Autorisations de paiement, projet des sources
12. Adoption règlement de citation à titre de monument historique

13. Demande à la CAPSA d'animer et de gérer le forum du bassin versant de la rivière Portneuf
14. Mandat à la MRC de Portneuf, refonte des instruments d'urbanisme
15. Demande de soumission, entretien aménagements paysagers + gazon
16. Passage d'un marathonnier à l'appui de la dystrophie musculaire Canada
17. Acceptation démission monsieur Jean-François Bédard
18. Engagement pompier volontaire
19. Formation incendie
20. Période de questions sur les sujets traités.
21. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 5 mars 2007. (du 6 février au 5 mars 2007)

Rés.1669-03-2007 Adoption du procès-verbal du 12 février 2007+document modifié

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 12 février 2007 soit accepté tel que présenté.

QUE le document modifiant la résolution 1649-02-2007 soit accepté tel que présenté.

Rés.1670-03-2007 Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 168 837.13 \$.

Liste des comptes à payer	99 989.27 \$
Liste des chèques émis	26 456.78 \$
Liste des salaires	42 391.08 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard directrice administrative

Rés.1671-03-2007 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE madame la conseillère Esther Savard soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (12 mars au 9 juillet 2007).

Rés.1672-03-2007 Engagement secrétaire-réceptionniste

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans l'édition du 11 février 2007 du Courrier de Portneuf;

Attendu que le comité de travail a fait un premier tri des 26 curriculum vitae reçus et tenu une entrevue auprès de 3 candidatures;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de madame France Jobin aux conditions suivantes :

* au taux horaire de 12.50\$/heure

* semaine normale de travail de 35 heures du lundi au vendredi

* pour la période du 26 février au 31 août 2007

tel que stipulé dans le contrat à intervenir entre les parties.

Rés.1673-03-2007 Entente cour municipale commune

ATTENDU QUE la Ville de Donnacona a la possibilité de conclure une entente avec le Procureur général du Québec relativement au traitement des constats d'infraction délivrés en vertu du Code de sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence à l'exception des constats délivrés sur les autoroutes;

ATTENDU QUE la municipalité de Ville de Portneuf a reçu copie de la version finale le 16 février 2007 du projet d'entente à intervenir entre la Ville de Donnacona et le Procureur général du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Ville de Portneuf est favorable à la conclusion de ladite entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

De faire savoir à la Ville de Donnacona et au Procureur général du Québec que la municipalité de Ville de Portneuf ne s'oppose pas à la conclusion de l'entente relative au traitement des constats d'infraction par la cour municipale de la Ville de Donnacona sur les routes du ministères des Transports.

Rés.1674-03-2007 Inscription congrès ADMQ

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil autorise une dépense de 670 \$ et la participation de mesdames Danielle M. Bédard directrice administrative et France Marcotte greffière au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Magog les 16, 17 et 18 mai 2007.

QUE tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.1675-03-2007 Transfert de poste budgétaire

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal convient d'effectuer les transferts de postes budgétaires suivants :

01-212-11-012	138 763
entretien égout au lieu de 183 111	
01-212-11-011	183 111
entretien aqueduc au lieu de 138 763	
22-414-00-725	10 000-
investissement	
02-414-10-459	10 000
entretien disposition des boues	

Rés.1676-03-2007 Autorisations de paiement, projet des sources

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un paiement à la firme Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux au poste de pompage du secteur des sources, tel que recommandé par Génivar, au montant de 1 053.21 \$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un troisième paiement à la Cie Wilfrid Allen Ltée pour les travaux d'aménagement aux sources, tel que recommandé par Génivar, au montant de 32 531.74 \$ taxes incluses.

Rés.1677-03-2007 Adoption règlement de citation à titre de monument historique

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le règlement 068 « Visant à citer à titre de monument historique l'Église anglicane St.John the Evangelist et l'ensemble de cette propriété» soit adopté.

Celui-ci sera inscrit dans le livre de règlement prévu à cette fin.

Rés.1678-03-2007 Demande à la CAPSA d'animer et de gérer le forum du bassin versant de la rivière Portneuf

ATTENDU QUE les représentants des municipalités de Saint-Raymond, Lac-Sergent, Saint-Basile et Portneuf ainsi que de l'Association des propriétaires du Lac Sept-Iles et de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent se sont rencontrés le 22 février dernier;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, ces représentants ont convenu de la nécessité de mettre sur pied un forum de gestion du bassin versant de la rivière Portneuf;

ATTENDU QUE ce forum est nécessaire pour permettre aux intervenants de se rencontrer et de discuter de divers aspects concernant la gestion de la rivière Portneuf et de son bassin versant et notamment, l'application de la réglementation concernant la gestion des cours d'eau, la protection environnementale de la rivière et les mesures touchant la sécurité publique en cas de sinistre;

ATTENDU QUE selon les intentions ministérielles, le gouvernement du Québec n'entend pas à court terme reconnaître et subventionner de nouveaux organismes de bassin versant;

ATTENDU QUE la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA) agit comme forum pour le bassin versant de la rivière Sainte-Anne et qu'elle est reconnue par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la CAPSA possède l'expertise et l'expérience pour animer et gérer le forum de bassin versant de la rivière Portneuf;

ATTENDU QUE cette orientation est conforme aux résolutions adoptées lors de la dernière assemblée générale du Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ);

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la Ville de Portneuf demande à la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA) d'animer et de gérer le forum du bassin versant de la rivière Portneuf.

Rés.1679-03-2007 Mandat à la MRC de Portneuf, refonte des instruments d'urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate les professionnels de la MRC de Portneuf pour faire la refonte de tous les instruments d'urbanisme dont les objectifs de travail se résument comme suit :

- * refondre le plan d'urbanisme des deux anciennes municipalités pour former un seul recueil adapté au contexte de la nouvelle municipalité et en actualiser le contenu;
- * procéder à la refonte complète des règlements d'urbanisme des deux anciennes municipalités pour former des recueils adaptés au contexte de la nouvelle municipalité;
- * concevoir ces instruments en conformité avec les exigences du nouveau schéma d'aménagement et de développement adopté par la MRC de Portneuf;

- * moderniser les instruments d'urbanisme en tenant compte de l'évolution du cadre législatif et de la jurisprudence récente en matière d'urbanisme;
- * améliorer la structure des instruments d'urbanisme, en bonifier le contenu et produire des règlements qui seront simples de compréhension et d'application;
- * faciliter la gestion et la mise à jour des instruments d'urbanisme en produisant les documents cartographiques à l'aide du système de cartographie assistée par ordinateur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense estimée à 20 500 \$ pour l'ensemble des travaux reliés à la refonte des instruments d'urbanisme incluant notamment le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement administratif ainsi que le règlement sur les dérogations mineures également la réalisation de certains travaux préparatoires dont la confection d'une nouvelle base cartographique et de cartes d'utilisation du sol pour les secteurs urbains et ruraux; le montant se réparti comme suit :

Temps professionnel (250 heures)	12 000 \$
Temps cartographe (100 heures)	4 200 \$
Temps secrétariat (40 heures)	1 300 \$
Matériel, frais divers et imprévus	3 000 \$

Madame la conseillère Monique Tardif fait une première proposition d'amendement à l'effet d'ajouter les mots « sous l'autorité du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal » ainsi que « s'échelonnent par étapes d'ici à l'été 2008 et » au premier QUE; cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

Madame la conseiller Monique Tardif fait une deuxième proposition d'amendement à l'effet de modifier les mots « estimée à » par « maximale de » au deuxième QUE; cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité.

La proposition principale telle qu'amendée se lit maintenant :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate les professionnels de la MRC de Portneuf pour faire la refonte de tous les instruments d'urbanisme, sous l'autorité du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal, dont les objectifs de travail s'échelonnent par étapes d'ici à l'été 2008 et se résument comme suit :

- * refondre le plan d'urbanisme des deux anciennes municipalités pour former un seul recueil adapté au contexte de la nouvelle municipalité et en actualiser le contenu;
- * procéder à la refonte complète des règlements d'urbanisme des deux anciennes municipalités pour former des recueils adaptés au contexte de la nouvelle municipalité;
- * concevoir ces instruments en conformité avec les exigences du nouveau schéma d'aménagement et de développement adopté par la MRC de Portneuf;
- * moderniser les instruments d'urbanisme en tenant compte de l'évolution du cadre législatif et de la jurisprudence récente en matière d'urbanisme;

* améliorer la structure des instruments d'urbanisme, en bonifier le contenu et produire des règlements qui seront simples de compréhension et d'application;

* faciliter la gestion et la mise à jour des instruments d'urbanisme en produisant les documents cartographiques à l'aide du système de cartographie assistée par ordinateur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 500 \$ pour l'ensemble des travaux reliés à la refonte des instruments d'urbanisme incluant notamment le plan d'urbanisme, le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement administratif ainsi que le règlement sur les dérogations mineures également la réalisation de certains travaux préparatoires dont la confection d'une nouvelle base cartographique et de cartes d'utilisation du sol pour les secteurs urbains et ruraux; le montant se réparti comme suit :

Temps professionnel (250 heures)	12 000 \$
Temps cartographe (100 heures)	4 200 \$
Temps secrétariat (40 heures)	1 300 \$
Matériel, frais divers et imprévus	3 000 \$

Rés.1680-03-2007 Demande de soumission, entretien aménagements paysagers + gazon

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf demande des soumissions par invitation aux entreprises suivantes pour l'entretien des aménagements paysagers et tonte de gazon :

Les Jardins d'Iris
Les Cultures Tournesols
Pierre Gignac, Paysagiste
Antoine Laflamme

QUE les soumissions devront être sous enveloppes scellées et porter la mention « Entretien aménagements paysagers » ou « Tonte de gazon ».

QUE la date limite du dépôt des soumissions sera le lundi 2 avril 2007 à 14h30 au bureau de la Ville sis au 297 1^{re} Avenue, Portneuf.

QUE le conseil de la Ville ne s'engage à retenir, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues.

Toutes soumissions déposées après ce temps limite seront rejetées.

Rés.1681-03-2007 Passage d'un marathonnier à l'appui de la dystrophie musculaire Canada

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de monsieur Michel Villeneuve, marathonnier pour la cause de la dystrophie musculaire sur notre territoire entre le 25 et 29 avril 2007 et l'autorise à stationner son motorisé dans la municipalité le temps d'y dormir.

Rés.1682-03-2007 Acceptation démission monsieur Jean-François Bédard

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la démission de monsieur Jean-François Bédard comme pompier volontaire.

Rés.1683-03-2007 Engagement pompiers volontaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un nouveau pompier, soit : monsieur Denis Doré.

Madame Esther Savard demande le dépôt de la proposition à la prochaine séance.

La résolution de dépôt est adoptée avec 4 voix favorables contre 2 voix défavorables.

Rés.1684-03-2007 Formation incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE le conseil municipal autorise 7 pompiers volontaires à participer à la formation, Pompier 1 section 2, pour un coût total de 3 150\$.

Levée de l'assemblée

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée demande la levée de l'assemblée à 21 :10 hres.

Maire

Greffière